

SYNDICAT MIXTE ARDECHE DROME NUMERIQUE (A.D.N)

BUREAU EXECUTIF DU 21 AVRIL 2021 - VISIOCONFERENCE

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
2. Approbation du compte rendu de la réunion du Bureau Exécutif du 3 mars 2021.

Déploiement

3. Raccordement de sites économiques isolés : plan de financement pour le raccordement de deux zones d'activité économique d'intérêt communautaire à PRADES (07) et MONTMEYRAN (26) (Délibération N° BE202104)
4. Acquisition foncière : acquisition de parcelles nécessaires à l'établissement de locaux techniques sur les communes de LA MOTTE CHALANCON, LORIOLE et SAINT AUBAN SUR OUEZE (Délibération N° BE202105)
5. Programmation du déploiement FTTH sur la commune de PRANLES (07) : ajustement de calendrier (Délibération N° BE202106)
6. Informations et questions diverses

COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an deux mille vingt et un, le 21 avril à 12 heures 30, le Bureau Exécutif du Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique, dûment convoqué le jeudi 15 avril, s'est réuni en session ordinaire, en webconférence et audioconférence en raison des mesures sanitaires liées au COVID-19, sous la présidence de Nathalie ZAMMIT-HELMER, Présidente.

MEMBRES PRESENTS : Nathalie ZAMMIT-HELMER, Maurice WEISS, Hervé SAULIGNAC, Jacques LADEGAILLERIE, Luc CHAMBONNET, Franck SOULIGNAC, Didier-Claude BLANC, Claude BRUN, Marie FERNANDEZ, Christel FALCONE, Philippe INARD.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Pierre MAISONNAT, Olivier AMRANE, Sandrine GENEST, Jérôme LEBRAT.

Secrétaire de séance : Jacques LADEGAILLERIE

EN EXERCICE : 15 PRESENTS OU REPRESENTES : 11 (11 voix) VOTANTS : 11

Madame la Présidente constatant que le quorum est atteint ouvre la séance et procède à la lecture de l'ordre du jour.

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance :

Madame la Présidente propose aux membres du Bureau Exécutif de désigner Monsieur Jacques LADEGAILLERIE en qualité de secrétaire de séance afin de rédiger le compte rendu valant procès-verbal de la séance.

Le Bureau Exécutif accepte à l'unanimité des voix la proposition de Madame la Présidente.

Elus	Sens du vote
Nathalie ZAMMIT-HELMER	POUR
Maurice WEISS	POUR
Hervé SAULIGNAC	POUR
Jacques LADEGAILLERIE	POUR
Luc CHAMBONNET	POUR
Franck SOULIGNAC	POUR
Didier-Claude BLANC	POUR
Claude BRUN	POUR
Marie FERNANDEZ	POUR
Christel FALCONE	POUR
Philippe INARD	POUR

2. Approbation du compte rendu de la réunion du Bureau Exécutif du 3 mars 2021 :

Madame la Présidente demande au Bureau Exécutif d'approuver le compte rendu de la dernière séance en date du 3 mars 2021.

Le Bureau Exécutif s'estimant parfaitement informé de la gestion du Syndicat approuve le dernier compte rendu à l'unanimité des voix.

Elus	Sens du vote
Nathalie ZAMMIT-HELMER	POUR
Maurice WEISS	POUR
Hervé SAULIGNAC	POUR
Jacques LADEGAILLERIE	POUR
Luc CHAMBONNET	POUR
Franck SOULIGNAC	POUR
Didier-Claude BLANC	POUR
Claude BRUN	POUR
Marie FERNANDEZ	POUR
Christel FALCONE	POUR
Philippe INARD	POUR

3. Raccordement de sites économiques isolés : plan de financement pour le raccordement de deux zones d'activité économique d'intérêt communautaire à PRADES (07) et MONTMEYRAN (26) (Délibération N° BE202104)

Madame la Présidente rappelle que lors du Comité syndical du 10 décembre 2020, le syndicat mixte a réaffirmé la volonté de poursuivre l'extension du réseau de fibre optique pour le raccordement de sites économiques isolés en service professionnel fibre (FTTO).

Après avoir rappelé les principaux points de la note de synthèse, le Bureau Exécutif à l'unanimité de ses membres décide :

- **ARTICLE 1** : De prendre acte de l'intervention du Syndicat sur ces deux projets d'extension,
- **ARTICLE 2** : D'autoriser la Présidente à solliciter les collectivités membres pour participer au plan de financement de ces opérations.
- **ARTICLE 3** : D'autoriser la Présidente à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Elus	Sens du vote
Nathalie ZAMMIT-HELMER	POUR
Maurice WEISS	POUR
Hervé SAULIGNAC	POUR
Jacques LADEGAILLERIE	POUR
Luc CHAMBONNET	POUR
Franck SOULIGNAC	POUR
Didier-Claude BLANC	POUR
Claude BRUN	POUR
Marie FERNANDEZ	POUR
Christel FALCONE	POUR
Philippe INARD	POUR

4. Acquisition foncière : acquisition de parcelles nécessaires à l'établissement de locaux techniques sur les communes de LA MOTTE CHALANCON, LORIOLE et SAINT AUBAN SUR OUVÈZE (Délibération N° BE202105)

Madame la Présidente souligne que l'article L1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques dispose que « les personnes publiques mentionnées à l'article L.1 acquièrent à l'amiable des biens et des droits, à caractère mobilier ou immobilier. Les acquisitions de biens et droits à caractère immobilier s'opèrent suivant les règles du droit civil »,

Madame la Présidente rappelle que le déploiement FTTH nécessite l'installation de plusieurs locaux techniques sur le territoire Drôme-Ardéchois et que, par principe, le Syndicat cible dans sa stratégie de déploiement la propriété des collectivités pour installer ses locaux. Cependant, il est parfois nécessaire pour des raisons techniques d'installer des

locaux sur des parcelles qui appartiennent à des personnes privées relevant du domaine privé de collectivités.

Les élus du Bureau Exécutif, estimant ces acquisitions conformes aux intérêts du Syndicat, décident à l'unanimité des voix (11 voix pour, 0 contre et 0 abstention) :

- **ARTICLE 1 :** D'autoriser la Présidente à préparer, passer et exécuter l'acquisition foncière des biens suivants :

Section	Parcelle(s) n° :	Lieu-dit	Commune	Propriétaire(s)	Nature/surface	Montant HT de la cession
C	1952	RD614	26470 LA MOTTE CHALANCON	Département de la Drôme	229 m2	1 €
ZM	1208	2 rue Flandres Dunkerque	26270 LORIOL	COMMUNE	65 m2	1 €
D	898	Pierre à feu	26170 SAINT AUBAN SUR OUVEZE	COMMUNE	250 m2	500 €

- **ARTICLE 2 :** De prendre acte que l'acquisition se fera par acte administratif,
- **ARTICLE 3 :** De prendre acte que Madame Nathalie ZAMMIT-HELMER procédera à la certification de l'acte,
- **ARTICLE 4 :** De désigner Monsieur Jacques LADEGAILLERIE en qualité de signataire de l'acte.

Elus	Sens du vote
Nathalie ZAMMIT-HELMER	POUR
Maurice WEISS	POUR
Hervé SAULIGNAC	POUR
Jacques LADEGAILLERIE	POUR
Luc CHAMBONNET	POUR
Franck SOULIGNAC	POUR
Didier-Claude BLANC	POUR
Claude BRUN	POUR
Marie FERNANDEZ	POUR
Christel FALCONE	POUR
Philippe INARD	POUR

5. Programmation du déploiement FTTH sur la commune de PRANLES (07) : ajustement de calendrier (Délibération N° BE202106)

Madame la Présidente rappelle qu'en 2017, le Syndicat mixte ADN et la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) avaient signé une convention financière et d'engagement, par laquelle ils s'étaient notamment accordés sur le déploiement anticipé du réseau FTTH sur la commune de Pranles, moyennant une avance de financement de 545 000 € par la CAPCA. La fixation de ce montant visait à faire supporter par cette dernière l'intégralité du financement anticipé de 300 lignes FTTH sur la base du coût moyen global péréqué de déploiement (soit 1 350 € par ligne), ainsi qu'un coût forfaitaire de construction

du local technique indispensable à ce déploiement.

Madame la Présidente indique qu'il était bien précisé dans la convention que cet effort budgétaire de la CAPCA ne constituait qu'une avance de trésorerie, dans la mesure où le déploiement du réseau FTTH sur cette commune était bien intégré dans le plan de financement global du projet, et serait supporté à terme par l'ensemble des financeurs selon la répartition connue.

Elle rappelle que cette poche de déploiement réalisée en avance de phase avait été intégrée au Marché Subséquent n°6, confié au groupement INEO / RAMPA, et lancée opérationnellement en études en cette même année 2017.

Parallèlement, le Syndicat s'était mis à la recherche d'un lieu d'implantation pour son local technique NRO (Nœud de Raccordement Optique) sur la commune des Ollières-sur-Eyrieux, destiné à desservir dans un premier temps la commune de Pranles et, à terme, plusieurs communes de la vallée de l'Eyrieux.

Malheureusement, après deux ans et demi d'échanges infructueux avec la Mairie des Ollières-sur-Eyrieux, aussi bien pour les hypothèses d'implantation sur des parcelles appartenant à la Commune que sur des parcelles privées (le Syndicat ayant essuyé les refus de deux propriétaires), puis après avoir mené en vain de nouvelles études techniques pour raccrocher cette poche à la poche voisine de Lyas et Coux, le Syndicat s'est résolu, à l'été 2020, à retirer cette poche de déploiement du périmètre du groupement INEO / RAMPA, et à la reverser dans le nouveau marché confié au groupement AXIONE / BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES.

Madame la Présidente souligne le fait qu'en terme de calendrier, le déploiement sur la commune de Pranles a ainsi été remis à plus tard. Dans la dernière programmation communiquée à la CAPCA et dont le réajustement a été validé lors de la réunion du Comité syndical du 10 décembre 2020, toutes les communes dépendant du NRO des Ollières-sur-Eyrieux - dont Pranles - se sont ainsi retrouvées programmées en 2022.

Madame la Présidente informe les membres du Bureau Exécutif que les échanges avec la Commune des Ollières-sur-Eyrieux se sont néanmoins poursuivis, pour finalement aboutir sur une nouvelle proposition d'implantation, la Mairie ayant fait l'acquisition d'un bien sans maître fin 2020. Le permis de construire qui a été déposé dans la foulée par le Syndicat vient ainsi d'être accepté. La réunion de lancement du chantier de construction de ce local technique est prévue au mois de mai.

De ce fait, la problématique d'implantation du local technique étant désormais réglée, rien ne s'opposerait ni techniquement ni financièrement à ce que la poche de déploiement concernant la commune de Pranles soit lancée dans un délai plus rapproché. En effet, il serait injuste de ne pas faire bénéficier cette commune d'une reprogrammation plus favorable, n'ayant fait que subir les multiples tergiversations sur l'emplacement du local technique auquel elle sera rattachée.

Considérant que l'emplacement du local technique, prérequis indispensable au déploiement du réseau FTTH, est aujourd'hui sécurisé, et que le Syndicat dispose déjà des fonds nécessaires en provenance de la CAPCA, le Bureau Exécutif à l'unanimité de ses membres décide :

- **ARTICLE 1** : D'autoriser la Présidente à reprogrammer le lancement

opérationnel du déploiement du réseau FTTH sur la commune de PRANLES en 2021, au lieu de 2022.

Elus	Sens du vote
Nathalie ZAMMIT-HELMER	POUR
Maurice WEISS	POUR
Hervé SAULIGNAC	POUR
Jacques LADEGAILLERIE	POUR
Luc CHAMBONNET	POUR
Franck SOULIGNAC	POUR
Didier-Claude BLANC	POUR
Claude BRUN	POUR
Marie FERNANDEZ	POUR
Christel FALCONE	POUR
Philippe INARD	POUR

6. Informations et questions diverses

- ◆ *Information au Bureau Exécutif des actes de gestion (marchés publics et décisions par délégation) depuis le dernier Bureau Exécutif*
- ◆ *Rôle de l'élu délégué à ADN*
- ◆ *Non complétude des déploiements : traitement des 3 %*
- ◆ *Point sur l'avancement du projet : déploiement, commercialisation*
- ◆ *Tension sur l'approvisionnement en poteaux*
- ◆ *Vandalisme sur le réseau à Pierrelatte*
- ◆ *Avancement du marché Axione – Bouygues Energies et Services*
- ◆ *Agenda et Actions de communication*

Le secrétaire de Séance

Jacques LADEGAILLERIE

La Présidente

Nathalie ZAMMIT-HELMER